



**FEDERATION TUNISIENNE DE
JUDO**

**CAHIER DES
CHARGES**

**DES TOURNOIS ORGANISES PAR LES
LIGUES SECTORIELLES OU LES
CLUBS**

PRINCIPES

Les tournois organisés par les ligues sectorielles & les clubs affiliés à la fédération se divisent en deux catégories :

Les tournois niveau A : Niveau national et international

Les tournois niveau B : Niveau régional et sectoriel

Tournois niveau « A »

Ils concernent les catégories (individuels et par équipes) :

- Cadets (Tournois nationaux et internationaux),
 - Juniors (Tournois nationaux et internationaux)
 - Seniors (Tournois nationaux et internationaux)
-
- Ils sont validés par la Direction technique nationale après proposition des présidents de ligues sectorielles.
 - Les tournois de niveau « A » sont soumis à un cahier des charges spécifiques

Tournois niveau B

Individuels et Par équipes

- Ils concernent les catégories minimales, Cadets, Juniors et Seniors possédant au minimum un niveau Régional ou sectoriel.
 - Ils sont proposés par les clubs après approbation des présidents des ligues concernées et validés par la Direction Technique Nationale
- Les tournois de niveau « B » sont soumis à un cahier des charges spécifiques



CAHIER DES CHARGES

TOURNOI

NIVEAU A

TOURNOI NIVEAU A

Principes de base

La ligue sectorielle ou le club doit formuler la demande d'organisation du tournoi 6 semaines avant la date proposée en remplissant lisiblement le formulaire de la demande (copie en annexe)

Une fiche du budgétaire prévisionnel doit accompagner la demande.

- **Catégories d'âges :**

Cadets, juniors et séniors en se référant au Code Sportif et d'Organisation (CSO) de la FTJ

- **Niveau de la compétition :**

National ou/et international

- **Arbitrage :**

- Selon le règlement d'arbitrage de la FIJ
- Responsabilité : Commission nationale d'arbitrage de la FTJ
- Désignation des officiels et des arbitres : La Commission nationale d'arbitrage de la FTJ
- Niveau des arbitres (tunisiens et étrangers) :
- Compétition nationale : Se référer au CSO de la FTJ
- International : Minimum continental B
- L'organisateur doit prendre en charge la totalité des frais des arbitres et des officiels désignés par la CNA (indemnités d'arbitrage, frais de déplacement, et hébergement en demi-pension des arbitres et officiels dont le lieu de résidence est loin de 200 kms)
- L'organisateur doit assurer une collation à tous les arbitres et officiels durant la journée de compétition
- Pour les compétitions qui se déroulent sur deux journées, les officiels et arbitres désignés et qui ne sont pas de la ville où se déroule la compétition ou ses banlieues doivent se faire loger par l'organisateur.
- La CNA doit dans la mesure de possible, désigner les officiels et les arbitres de la région où se déroulera la compétition.
- Pour chaque tapis un minimum de 5 arbitres et 4 officiels doit être désigné (tunisiens et étrangers s'il y a lieu)

- **Catégories de poids :**

- Voir le CSO de la FTJ
- Surclassement de poids : Voir le CSO de la FTJ

- **Assurance :**

Chaque club ou fédération nationale participant à l'évènement est responsable de ses athlètes et doit assumer toute la responsabilité de

l'assurance accident et maladie ainsi que des responsabilités civiles concurrents et officiels, pendant l'événement décrit dans ces esquisses. L'organisateur de l'événement et la FTJ ne seront pas responsables de toute assurance liée aux questions susmentionnées.

- **Nationalité:**

Ouvert à tous

- **Durée des combats:**

Voir le CSO de la FTJ

- **Programme Technique :**

A établir par l'organisateur et à valider par la DTN

- **Enregistrement :**

Doit se faire à travers le site de la fédération selon les conditions de l'officiel de la compétition qui sera publié par la FTJ

- **Accréditation :**

Les conditions seront arrêtées par l'officiel de la FTJ et le programme technique

- **Tirage au sort :**

- Le programme technique et l'officiel préciseront le lieu et l'heure du tirage
- La veille, ou le jour de la compétition à l'issue de la pesée.
- Logiciel de tirage au sort fédéral (suivi de tableau et résultats) et sera sous la responsabilité de la direction technique nationale

- **Pesée**

Le contrôle du poids peut avoir lieu dans un maximum de deux endroits, simultanément, le lieu de la compétition ou dans les hôtels officiels. Les organisateurs devraient prévoir des salles séparées pour les hommes et les femmes. Un nombre suffisant de balances électroniques étalonnées montrant seulement une décimale, c.-à-d. 51,9 kg, 154,6 kg. Si plus d'une balance est utilisée à cet endroit, la catégorie de poids à contrôler doit être affichée à l'entrée de la salle de pesée. Les balances devraient être placées sur un sol solide qui n'est pas recouvert de moquette.

- **Règles de pesée**

Pour les tournois internationaux de niveau A, la pesée officielle sera organisée un jour avant la compétition à 20h00. Si, pour une raison quelconque un temps différent est proposé, il sera convenu par la Direction technique nationale.

Pour les compétitions par équipes, la pesée est effectuée un jour avant la compétition. Une tolérance de 2 kg sera accordée pour les athlètes qui ont participé aux championnats individuels et PAS de tolérance pour les athlètes qui ne sont inscrits que pour la compétition par équipe.

La période de contrôle officiel de la pesée doit être comprise entre 30 et 60 minutes.

Des balances de contrôle devraient être disponibles dans tous les hôtels officiels entre 08h00 et 22h00 afin de permettre aux athlètes de pouvoir vérifier leur poids.

Les athlètes doivent être autorisés à peser leurs poids sur les balances officielles de pesée qui seront utilisées pour la pesée officielle à partir d'une heure avant que celle-ci ne commence.

Il n'y a pas de limite au nombre de fois que chaque athlète peut vérifier son poids pendant l'heure de la pesée officielle.

▪ **Judogi**

Les judogis des compétiteurs doivent être conformes aux règlements de la FIJ.

Le judoka 1^{er} appelé doit obligatoirement porter un judogi blanc par contre le judoka deuxième appelé peut porter un judogi blanc ou bleu. Dans le 2^{ème} cas, il doit obligatoirement porter une deuxième ceinture de couleur bleue fournie par l'organisateur. Il est strictement interdit de porter un judogi de deux couleurs différentes (exemple : verte blanche et pantalon bleu). Les judogis peuvent ne pas être approuvés par la FIJ.

▪ **Salle de compétition**

- Surface de compétition : La surface de compétition doit être conforme aux normes de la FIJ. Toutefois, une seule zone de sécurité peut être acceptée pour deux zones de compétition sans que cette zone ne soit au-dessous de 3m.
- Facilités pour les athlètes :
 - Les athlètes doivent avoir la possibilité d'utiliser les vestiaires et des toilettes loin de celles du public.
 - La tribune des athlètes, les vestiaires, les toilettes et autres installations devraient être aussi proches que possible à la zone d'échauffement.
 - Sonorisation : Un système de sonorisation doit permettre aux speakers l'appel des combattants.
 - Surveillance médicale : 1 médecin pour 2 surfaces de combat, en plus d'un infirmier ou kiné pour chaque tapis.

▪ **Médailles et prix**

L'organisateur doit remettre une médaille selon leurs classements aux combattants classés de 1 à 3 et aussi un diplôme.

Un diplôme de participation peut aussi être remis par l'organisateur à toutes les personnes participantes à l'évènement.

La cérémonie de remise des prix et du ressort de la commission d'organisation de la FTJ et la direction technique et doit être préparée avec le programme technique de l'évènement et présentée lors du tirage au sort.

Deux semaines après la fin de l'évènement, l'organisateur doit présenter à la fédération un rapport financier et technique détaillé avec toutes les pièces justificatives (recettes et dépenses).

TOURNOI NIVEAU B

Principes de base

La ligue sectorielle ou le club doit formuler la demande d'organisation du tournoi 4 semaines avant la date proposée en remplissant lisiblement le formulaire de la demande (copie en annexe)

Une fiche du budget prévisionnel doit accompagner la demande.

- **Catégories d'âge :**
Minimes, Cadets, juniors et séniors en se référant au Code Sportif et d'Organisation (CSO) de la FTJ

- **Niveau de la compétition :**
Régional et sectoriel avec la possibilité de participation des clubs d'en dehors du périmètre de la ligue sectorielle concernée

- **Arbitrage :**
 - Selon le règlement d'arbitrage de la FIJ
 - Responsabilité : Commission nationale d'arbitrage de la FTJ
 - Désignation des officiels et des arbitres : La Commission nationale d'arbitrage de la FTJ
 - Niveau des arbitres: Se référer au CSO de la FTJ avec la possibilité de faire une exception pour les nouveau arbitres en cas d'examen organisé par la DTN et la CNA

 - L'organisateur doit prendre en charge la totalité des frais des arbitres et des officiels désignés par la CNA (indemnités d'arbitrage, frais de déplacement, et hébergement en demi-pension des arbitres et officiels dont le lieu de résidence est loin de 200 kms)
 - L'organisateur doit assurer une collation à tous les arbitres et officiels durant la journée de compétition
 - La CNA doit dans la mesure de possible, désigner les officiels et les arbitres de la région où se déroulera la compétition.
 - Pour chaque tapis un nombre minimum de 4 arbitres et 4 officiels doit être désigné.

- **Catégories de poids :**
 - Voir le CSO de la FTJ
 - Surclassement de poids : Voir le CSO de la FTJ

- **Assurance :**
Chaque club ou fédération nationale participante à l'évènement est responsable de ses athlètes et doit assumer toute la responsabilité de l'assurance accident et maladie ainsi que des responsabilités civiles des concurrents et officiels, pendant l'évènement décrit dans ces esquisses.

L'organisateur de l'événement et la FTJ ne seront pas responsables de toute assurance liée aux questions susmentionnées.

- **Nationalité:**
Ne peuvent participer que les tunisiens et les étrangers licenciés
-

- **Durée des combats:**
Voir le CSO de la FTJ

- **Programme Technique :**
La compétition doit se dérouler en une seule journée

A établir par l'organisateur et valider par la DTN

- **Enregistrement :**
Doit se faire à travers le site de la fédération selon les conditions de l'officiel de la compétition qui sera publié par la FTJ

- **Accréditation :**
Les conditions seront arrêtées par l'officiel de la FTJ et le programme technique

- **Tirage au sort :**
 - Le programme technique et l'officiel préciseront le lieu et l'heure du tirage
 - La veille, ou le jour de la compétition à l'issue de la pesée.
 - Logiciel de tirage au sort fédéral (suivi de tableau et résultats) et sera sous la responsabilité de la direction technique nationale

- **Pesée**

Le contrôle du poids peut avoir lieu dans un maximum de deux endroits, simultanément, le lieu de la compétition ou dans les hôtels officiels. Les organisateurs devraient prévoir des salles séparées pour les hommes et les femmes. Un nombre suffisant de balances électroniques étalonnées montrant seulement une décimale, c.-à-d. 51,9 kg, 154,6 kg. Si plus d'une balance est utilisée à cet endroit, la catégorie de poids à contrôler doit être affichée à l'entrée de la salle de pesée. Les balances devraient être placées sur un sol solide qui n'est pas recouvert de moquette.

- **Règles de pesée**

Pour les tournois internationaux de niveau A, la pesée officielle sera organisée un jour avant la compétition à 20h00. Si, pour une raison quelconque un temps différent est proposé, il sera convenu par la Direction technique nationale

Pour les compétitions par équipes, la pesée est effectuée un jour avant la compétition. Une tolérance de 2 kg sera accordée aux athlètes qui ont participé aux championnats individuels et PAS de tolérance pour les athlètes qui ne sont inscrits que pour la compétition par équipe.

La période de contrôle officiel de la pesée doit être comprise entre 30 et 60 minutes.

Des balances de contrôle devraient être disponibles dans tous les hôtels officiels entre 08h00 et 22h00 afin de permettre aux athlètes de pouvoir vérifier leur poids.

Les athlètes doivent être autorisés à peser leurs poids sur les balances officielles de pesée qui seront utilisées pour la pesée officielle à partir d'une heure avant que la pesée officielle ne commence.

Il n'y a pas de limite au nombre de fois que chaque athlète peut vérifier son poids pendant l'heure de la pesée officielle.

▪ **Judogi**

Les judogis des compétiteurs doivent être conformes aux règlements de la FIJ.

Le judoka 1^{er} appelé doit obligatoirement porter un judogi blanc par contre le judoka deuxième appelé peut porter un judogi blanc ou bleu. Dans le 2^{ème} cas, il doit obligatoirement porter une deuxième ceinture de couleur bleue fournie par l'organisateur. Il est strictement interdit de porter un judogi de deux couleurs différentes (exemple : veste blanche et pantalon bleu). Les judogis peuvent ne pas être approuvés par la FIJ.

▪ **Salle de compétition**

- Surface de compétition : La surface de compétition doit être conforme aux normes de la FIJ. Toutefois, une seule zone de sécurité peut être acceptée pour deux zones de compétition sans que cette zone ne soit au-dessous de 3m.
- Facilités pour les athlètes :
 - Les athlètes doivent avoir la possibilité d'utiliser les vestiaires et des toilettes loin de celles du public.
 - La tribune des athlètes, les vestiaires, les toilettes et autres installations devraient être aussi proches que possible à la zone d'échauffement.
 - Sonorisation : Un système de sonorisation doit permettre aux speakers l'appel des combattants.
 - Surveillance médicale : 1 médecin pour 2 surfaces de combat, en plus d'un infirmier ou kiné pour chaque tapis.

▪ **Médailles et prix**

L'organisateur doit remettre une médaille selon leurs classements aux combattants classés de 1 à 3 et aussi un diplôme.

Un diplôme de participation peut aussi être remis par l'organisateur à toutes les personnes participantes à l'évènement.

La cérémonie de remise des prix est du ressort de la commission d'organisation de la FTJ et la direction technique et doit être préparée avec le programme technique de l'évènement et présenté aux participants lors du tirage au sort.

Deux semaines après la fin de l'évènement, l'organisateur doit présenter à la fédération un rapport financier et technique détaillé avec toutes les pièces justificatives (recettes et dépenses).